

## RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

Chez Duchesne et Fils, l'engagement envers les droits de l'homme est un élément essentiel de nos pratiques commerciales responsables. Il incombe à tous ceux qui sont associés à notre entreprise de veiller à protéger les droits et la dignité de chaque individu impliqué dans nos opérations ou dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous rejetons catégoriquement toute forme de travail des enfants, de traite des êtres humains, de travail forcé ou contraint, de punition physique, de conditions de travail dangereuses, d'horaires de travail abusifs ou illégaux, ainsi que toute autre forme d'exploitation moderne.

Ce rapport a été préparé en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») et concerne Duchesne et Fils. Duchesne et Fils fait rapport au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile sur les diverses mesures prises au cours de leur dernier exercice terminé le 31 décembre 2023, afin de prévenir et d'atténuer les risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants à une quelconque étape de la production de leurs marchandises, au Canada ou ailleurs, ou lors de leur importation au Canada. Le présent rapport ne constitue pas une version révisée d'un rapport déjà présenté à l'égard de l'exercice de l'entité terminé le 31 décembre 2023. Duchesne et Fils n'est pas assujettie à des exigences de déclaration en vertu des lois sur la chaîne d'approvisionnement dans une autre juridiction.

Duchesne et Fils est une entreprise manufacturière Canadienne, située à Yamachiche, au Québec. Duchesne et Fils fabrique, vend et distribue des produits de construction centres de rénovation, quincailleries, centres de distribution et manufacturiers spécialisés au Canada et aux États-Unis. De la conception, le développement, la fabrication, l'emballage et l'expédition de produits de vinyle, aluminium, acier, polyéthylène, clous, renforcement de béton tels que treillis métalliques et barre d'armature. La totalité des activités manufacturières sont réalisées au Québec.

L'approvisionnement joue un rôle important pour Duchesne et Fils puisque des matières premières critiques sont essentielles dans la fabrication de ses produits telles que fil métallique, l'acier en feuille, l'aluminium en feuille et divers produits de résines polymériques, ainsi que des matériaux d'emballage. Certains produits de quincailleries tels que clous et crampes sont également importés pour fin de distribution sur le marché Canadien. En 2023, la chaîne d'approvisionnement de Duchesne et Fils comprenait des fournisseurs situés principalement dans les régions suivantes : Canada, États-Unis et Chine.

L'entreprise a des relations à long terme avec ses fournisseurs, ce qui renforce la collaboration, la confiance mutuelle et qui peut conduire à une meilleure efficacité opérationnelle, et à des conditions d'approvisionnements plus favorables.

Au cours de l'exercice 2023 terminé le 31 décembre 2023, Duchesne et Fils a pris les mesures suivantes pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement;

Réaliser une évaluation interne des risques du travail forcé et/ou du travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation.

- Lancer des demandes de conformité aux fournisseurs à risque.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la publication du présent rapport, l'entreprise a pris les mesures suivantes :

- Élaborer politique et de processus de diligence raisonnable pour déterminer, traiter et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation.

Duchesne et Fils a entrepris d'incorporer un processus de diligence raisonnable et dans la gouvernance de l'entreprise, les décisions qui vont permettre d'atténuer les risques liés aux droits de l'homme, au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Son applicabilité est à la grandeur des activités et opérations d'entreprise.

Duchesne et Fils a amorcé l'évaluation des risques de sa chaîne d'approvisionnement en utilisant l'historique de nos prestataires externes au cours de l'année 2023 et l'emplacements de leur activités, opérations ou usines, ainsi que les résultats d'audits réalisés dans le cadre du processus de qualification des fournisseurs, tel que stipulée par le système qualité de Duchesne et Fils. Depuis le début de l'exercice, l'entreprise bénéficie de l'implication, la collaboration et la confirmation de la part de tous les intervenants de la chaîne d'approvisionnement. En raison de la nature préliminaire de l'exercice d'analyse et du fait que Duchesne et Fils dépend de chaînes d'approvisionnement mondiales, ce qui pose des problèmes en matière de visibilité, aucune sphère de risque définitive n'a encore été identifiée, mais les risques liés aux chaînes d'approvisionnement seront analysés davantage en détail à mesure que le processus d'évaluation se poursuivra en 2024 et au-delà.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité Duchesne et Fils. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

*Christian Dauphinais* \_\_\_\_\_

Christian Dauphinais  
Président et chef de la direction